

## Observations sur l'enquête d'utilité publique Canal de Haute Perche

Marie Thérèse Gorny

16 Le Pont du Clion 44210 PORNIC

Le programme d'actions sur le bassin versant du Canal de Haute Perche dans le cadre de Pornic Agglo Pays de Retz est un projet d'envergure bienvenu qui me paraît aller dans le bon sens pour améliorer l'état général de la zone concernée (environ 13 700ha) actuellement reconnue fortement dégradée dans le dossier d'enquête .

C'est également l'avis de Laurence Gourdel, défenseuse de l'environnement bien connue sur Pornic et aussi de Dominique Chaigneau, botaniste de Bretagne Vivante . Cette dernière m'a fait part de ses observations à savoir que pour elle l'enjeu flore n'est pas négligeable. Elle a trouvé dans Le Pré aux Bœufs, zone Marais Mainguy, *Cerastium dubium* (taxon raréfié et protégé) et signale aussi *Cardamina pariflora* (PR) plus répandu. Elle ajoute que « le piétinement par les bovins est intéressant pour la flore : présence de *Myosurus minimus* à ne pas supprimer près des abreuvoirs. » Pour la faune, il est étonnant que la Loutre (disparue) soit encore mentionnée .

Le document d'étude de 506 pages sur 107,7km (non exhaustifs) représente un travail considérable et comporte des propositions constructives. Par exemple p. 20 : mise en œuvre d'actions et de travaux pour « limiter les pressions ( agricoles notamment ) dans le cadre d'un autre programme d'actions » Cela sera-t-il envisagé par Pornic Agglo avec le nouveau règlement de l'eau puisque « le précédent n'a pas permis de concilier durablement les usages agricoles du marais et les enjeux écologiques (p.146) ». Vaste chantier sur une zone à 75% agricole encore majoritairement non bio ! Le nouveau règlement pourrait-il être appliqué à quelle échéance ?

D'autre part, il est curieux de constater que le programme d'actions est prévu sur 5 ans ( automne 2023 ?) et que le SDAGE Loire Bretagne (p.134) a pour objectif « un bon potentiel global et écologique à échéance 2027 et un bon état chimique à une échéance non déterminée ». ! Vu l'ampleur du projet et la dégradation constatée, le programme d'actions devra certainement être poursuivi au-delà des 5 ans par Pornic Agglo.

Le coût global du projet s'élève à 4,07 M€ ttc (p.37) partagé entre Pornic agglo, l'Agence de l'eau et la Région (encore au conditionnel 260 000€ ?) . Dans l'article d'OF du 19/4/18, M. Pierre Martin Maire de Chauvé annonce « un coût prévisionnel de 3 389 684€ « soit une différence de 677 937€. Pourra-t-on compter sur la Région pour une participation plus importante pour ce projet d'intérêt général ?

Pour les actions prévues : : les traitements d'arrachages de la jussie et du baccharis (respectivement sur 32 387m de lit et 3460m de berges ) + le curage sur 19,2 km seulement et 72000m<sup>3</sup>, cela semble bien limité par rapport à l'ampleur des dégâts., surtout si on regarde le

document C3-Lit où la totalité du canal est en rouge(très mauvais ) et les affluents plutôt en mauvais(orange) ou jaune (moyen).

Devant l'ampleur des travaux divers à effectuer, en plus des budgets prévus , ne pourrait-on pas imaginer une organisation TIG dont Pornic Agglo pourrait être bénéficiaire pour l'arrachage manuel des plantes invasives en particulier.. c'est un travail titanesque mais plus efficace que l'arrachage mécanisé qui lui comporte des risques supplémentaires de dégradation de terrains et de dissémination terrestre. Evidemment, , le technicien de rivière même à temps complet ne pourrait assurer tous les suivis.

Pour le fléau du ragondin sans aucun ennemi naturel ici ,p. 71-72 , il est noté que seul Pornic met en place une campagne annuelle de piégeage sur 10km(200cages sur 3 semaines) A Chauvé ,à Arthon- Chéméré rien que des piègeurs et chasseurs individuels volontaires ? utilisateurs de carottes empoisonnées ? et les cages paraissent très rarement occupées ... et les ragondins continuent à proliférer en détruisant les berges , les végétaux (consommation chaque jour de 30 à 40% de leur poids) sans compter le risque de leptospirose pour l'homme et le chien ... et accessoirement le grignotage des céréales et du maïs...

La lutte actuelle se révèle tout à fait insuffisante et inefficace . On parle » d'intensification financière(0,15m€ ht sur 5 ans ») A quoi correspondent exactement ces futurs moyens à mettre en place en priorité avant les opérations de curage ?

Pour l'ouvrage du Pin en dégradation avancée(p53 ) vers l'Ecluse, le dossier est incomplet et plusieurs scénarii seraient avancés .Qu'en est -il exactement ?

Pour la continuité écologique(p. 17) , en quoi consiste le classement en liste 2 du Pont du Clion jusqu'à la mer ? l'aval ? la présence de baccharis uniquement sur cette zone avec » les premiers massifs à proximité de la station d'épuration ?p.72 « Y a-t-il d'ailleurs un rapport ?

Les documents de qualité des eaux sont relativement récents( 2012 à 2015) contrairement à ceux figurant dans le dossier d'enquête de La Corbinière . Grâce aux mesures prises à la station du Pont du Clion malgré les concentrations faibles trouvées en matières organiques, phosphore, phosphates, azote, nitrates et nitrites, on apprend que les eaux sont de « bonne qualité » et que « le milieu est peu influencé par les activités agricoles, industrielles et domestiques ». Cependant, en ce mois d'avril 2018 ,on constate au Pont du Clion une absence totale d'abeilles dans les ruches et sur les fruitiers en fleurs,une diminution flagrante d'oiseaux et de grenouilles ... et toujours l'attente du réseau d'assainissement qui ne saurait tarder paraît-il...En fait , les résultats des pesticides (p. 134/5) , toujours au Pont du clion sont plutôt inquiétants : pointes en 2014 ; en2015, présence d'herbicides(47%), fongicides(36%)( grandes cultures de maïs en 2017, colza cette année) ; »forte détection d'AMPA( glyphosate) » ; présence d'oxadixyl et métachlore interdits depuis 2003 ! et de diuron interdit depuis 2008 ( sauf dans le bâtiment !)

Tout ceci n'est pas rassurant et justifie pleinement le programme d'actions en cours pour réhabiliter le bassin versant du Canal de haute Perche. Il était urgent d'agir pour la santé publique ,la défense de l'environnement conciliant l'écologie et l'agriculture

Fait à Pornic , le 25/4/2018

Marie Thérèse Gorny



# Enquête publique pour le Canal de Haute-Perche

**Chauvé** — La population est invitée à se prononcer sur un programme d'actions porté par Pornic Agglo et basé sur une étude de nombreux points faibles.

O F 19 | 4 | 18

La commune a validé la tenue d'une enquête publique sur le projet qui concerne les communes de Pornic, Chauvé et Chaumes-en-Retz. Une étude préalable menée entre 2016 et 2017 a permis d'établir des constats découlant de différentes pressions exercées sur les cours d'eau et le marais de Haute-Perche.

Le diagnostic de terrain a ainsi révélé une forte dégradation des cours d'eau de tête de bassin-versant qui ont été, pour 90 % d'entre eux, rectifiés et recalibrés au cours du rurement.

Egalement observés, une forte dégradation des berges en lien avec les travaux de recalibrage du lit réalisés et sur certains secteurs, une absence totale de végétation de berge.

## Trois types d'actions envisagés

Des ruptures de la libre circulation des poissons et des sédiments, un très fort niveau de prolifération des espèces invasives animales et végétales ainsi qu'un fort niveau d'envasement des cours d'eau de marais font également partie des problèmes relevés. Trois scénarios d'actions ont alors été analysés au cours de l'étude préalable. « Le programme d'actions favorisant la reconquête de la qualité des milieux aquatiques vise plusieurs objectifs, rapporte Gilles Averty, adjoint à l'urbanisme. D'abord, restaurer un fonctionne-

ment hydraulique plus naturel sur les ruisseaux de tête de bassin-versant, améliorer les habitats physiques et la qualité hydromorphologique des cours d'eau, maintenir l'activité agricole sur le marais en préservant sa richesse écologique et enfin réguler les espèces invasives animales et végétales. Les premières réalisations sont prévues à l'automne 2018 ».

« C'est un dossier complexe qui est en train d'aboutir, se réjouit le maire, Pierre Martin. Chauvé n'avait l'expertise ni les finances pour se pencher sur le canal de Haute-Perche, ses affluents, la gestion des parasties comme la jussie ou les ragondins. Le programme d'actions s'étalera sur cinq ans pour un coût prévisionnel de 3 389 684 €. La machine est en route, avec à la clé une amélioration des cours d'eau, une concertation avec les différents acteurs de terrain, pêcheurs, chasseurs et riverains, et la constitution d'un comité de pilotage spécifique au canal. »

La population est invitée jusqu'au 25 avril à formuler observations et propositions sur le projet concernant les travaux du programme d'actions sur le bassin-versant du canal de Haute-Perche sur le registre papier en mairie, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie annexe du Clion-sur-Mer ou par courrier électronique : [enquete.bvhauteperche@gmail.com](mailto:enquete.bvhauteperche@gmail.com).



Le Canal de Haute-Perche à Chauvé, à hauteur du Pont du Clion, prend sa source dans la commune de Chaumes-en-Retz et se jette dans l'Océan Atlantique à Pornic.

1 CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE